

## *Eviter la diminution de l'offre de soins en milieu rural*

**Pays de santé - Groupama et MSA - Action menée en Dordogne et dans les Ardennes**

Sous l'effet combiné de la diminution du nombre de nouveaux médecins, de leur faible taux d'installation en zone non urbaine et du vieillissement plus rapide de la population des campagnes, il est anticipé (et par endroit d'ores et déjà constaté) une diminution de l'offre de soins ambulatoires dans certaines zones rurales.

Le projet pilote PAYS DE SANTÉ procède de la volonté commune de GROUPAMA et de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) de contribuer à la recherche de solutions à ce problème.

Il est caractérisé par une approche collaborative et pluridisciplinaire, visant à maintenir et à optimiser l'offre de soins locale, en répondant aux besoins exprimés par les acteurs et les usagers locaux du système de santé.

Les zones d'expérimentation retenues sont deux zones fragilisées en termes d'accès aux soins : le pays Porcien dans les Ardennes et le nord de la Dordogne.

- Objectifs poursuivis,

La Finalité générale du projet « Pays de Santé » est d'organiser une réponse à la problématique de la diminution de l'offre de soins ambulatoire en zone rurale.

- Réaliser un diagnostic local des besoins de santé auprès de l'ensemble des acteurs locaux : qui produise une série de recommandations en termes d'actions à mener et de services à mettre en place pour maintenir l'accès aux soins sur le territoire ; et fasse émerger une représentation organisée locale des usagers de santé : le « Conseil de pays de santé » qui s'appropriera les résultats de ce diagnostic.
- A partir de ces résultats, mettre en œuvre un bouquet de services à destination des médecins et de leurs patients visant à diminuer la charge de travail à faible valeur ajoutée médicale : prévention (éducation pour la santé, éducation thérapeutique), recherche de rendez-vous patients pour les spécialités rares, recherche de remplaçants et aide à la gestion du cabinet...et tout autre service selon les besoins identifiés localement. Ceci sera réalisé par une société indépendante spécialisée dans l'évaluation des projets de santé.

- Action engagée :

Réalisation des diagnostics locaux et de détermination des services à mettre en œuvre.

Action concertée de la MSA et de Groupama, mettant en œuvre des ressources locales et nationales. Rencontres individuelles avec les Professionnels de santé, réunions avec les autres acteurs, questionnaires et restitution auprès de la population générale. Recrutement de deux coordinatrices des services.

Sur les deux territoires considérés, rencontre de l'ensemble des médecins (et accord de plus de 90 % d'entre eux).

- Sur le territoire du Porcien et du sud de la Thiérache Ardennaise : rencontre de l'ensemble des professionnels de santé non médecins, des élus politiques locaux, départementaux, régionaux et nationaux.
- Sur le territoire du Périgord vert : rencontre de l'ensemble des professionnels de santé non médecins, des élus politiques locaux, départementaux, régionaux et nationaux.

- Résultats obtenus et ceux à venir,

- Adhésion de plus de 90 % des médecins des secteurs de déploiement à l'action mise en œuvre.
- Soutien actif des Elus
- Création du Conseil de pays de Santé Ardennes
- Liste des services Ardennes (Education Thérapeutique, Education pour la sante-prévention obésité, gestion mutualisée déchets septiques, recherche de remplaçants, rendez vous spécialités rares).

Sont à venir le questionnaire sur l'adhésion de la population générale et la création du Conseil de Pays de santé Dordogne.

- En quoi cette action est-elle remarquable ?

Cette action s'appuie sur une analyse des besoins menée sur place en concertation avec l'ensemble des professionnels et utilisateurs LOCAUX du système de santé ambulatoire.

Elle ne prétend pas importer une solution toute faite, mais construire des solutions adaptées aux enjeux spécifiques de chacun des territoires, en fonction des besoins identifiés sur place avec les acteurs locaux.

Ceux-ci continueront à suivre et à co-piloter le projet dans le cadre du « conseil de pays de santé ».

Les services mis en place s'appuient sur des compétences et des ressources locales (infirmières, diététiciennes, kinésithérapeutes, coordinatrice de services, ...) - Voir aussi le site : <http://www.paysdesante.com/>

**Contact** : GROUPAMA SA/Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole - Véronique Le Goff - Tél. : 01 44 56 32 26